

devenez acteurs de la lutte contre le changement climatique

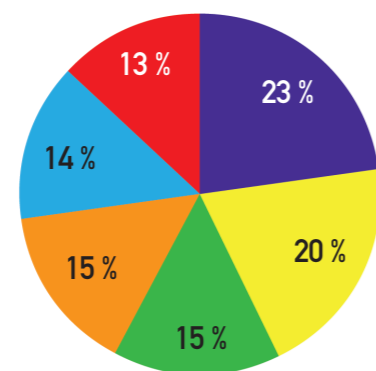
les économies d'énergie à la maison, c'est possible !

quelles sont les consommations moyennes nationales ?

l'énergie

Dans les ménages français, en moyenne, 65 % de l'énergie est consommée pour le chauffage, 11,5 % pour l'eau chaude, 6,5 % pour la cuisson. Les 17 % restants se répartissent entre les usages électriques présentés dans le graphique ci-dessous (froid, audiovisuel, lavage, informatique, éclairage).

Répartition de l'énergie hors chauffage, eau chaude et cuisson

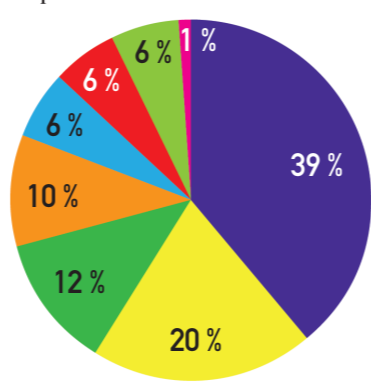


■ Froid
■ Audio-visuel
■ Informatique
■ Autre
■ Lavage
■ Éclairage

l'eau

En France en moyenne 150 litres d'eau sont consommés par personne et par jour. À cette consommation personnelle, s'ajoute l'ensemble des consommations collectives (écoles, hôpitaux, etc.). On obtient alors une moyenne de plus de 200 litres par personne et par jour.

Répartition des consommations d'eau



■ Bains et douches
■ WC
■ Cuisine
■ Ménage
■ Voiture - jardin
■ Boissons
■ Éclairage

comment faire face à l'augmentation du prix des énergies ?

Face à la perspective d'une augmentation du prix des énergies dans les prochaines années, une personne sur deux déclarait en juin 2011 qu'elle réduirait sa consommation, soit cinq points de plus que début 2010. Par ailleurs, les deux tiers des Français déclareraient connaître le montant de leur dernière facture d'électricité à 10 euros près, dont la moitié à l'euro près.

comment baisser la facture efficacement ?

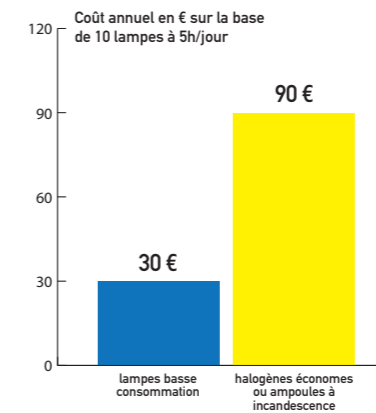
Sans réaliser d'investissement, pensez aux éco-gestes

Les éco-gestes ont un impact fort sur la facture énergétique : en moyenne 200 € par an d'économies !

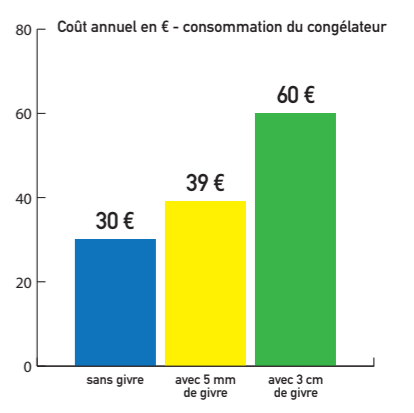
les travaux d'économies d'énergie, pour aller plus loin...

Les travaux sont un levier intéressant d'économies d'énergie mais, attention, ils n'ont pas tous le même impact.

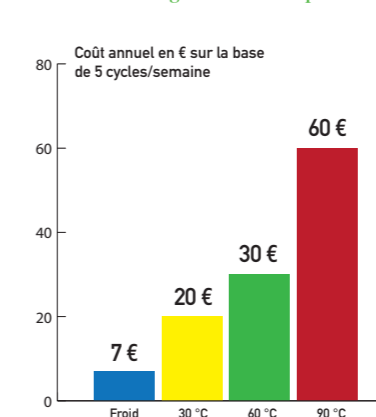
Opter pour des ampoules basse consommation



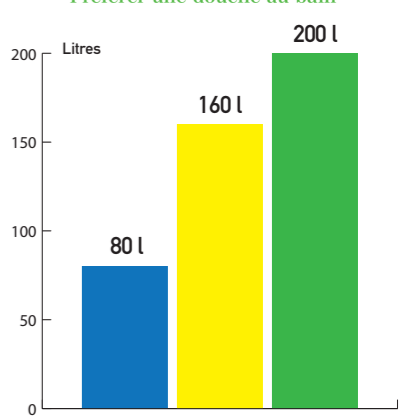
Dégivrer le congélateur régulièrement



Laver le linge à basse température



Préférer une douche au bain



le savez-vous ?

Il existe des aides financières pour les travaux d'amélioration énergétique provenant en particulier de l'État (prêt à taux zéro...), de la Région ou de l'Ademe. Plus localement, votre collectivité est aussi susceptible de vous aider.

Pour plus de renseignements

n'hésitez pas à consulter leurs sites internet :
www.developpementdurable.gouv.fr
www.midipyrenees.fr
www.ademe.fr

vous souhaitez changer de matériel électroménager ?

rendez-vous sur : guidetopten.fr

l'eau chaude solaire

Le soleil peut couvrir jusqu'à 70 % des besoins en eau chaude. Avec le vent, c'est la seule énergie à 0 € le kWh.

l'isolation

L'isolation est le premier gisement d'économies d'énergie.

Le Conseil général conseille, oriente et accompagne les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement en octroyant une aide de 500 euros aux propriétaires occupants réalisant des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique de 25 %.

Seuls les bénéficiaires de la subvention « habiter mieux », délivrée par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat dont les dossiers sont instruits et financés via le Conseil Général) sont éligibles à cette aide. En 2012, dans le cadre de cette aide complémentaire à celle de l'Anah, nous avons accompagné

aide à la rénovation énergétique

82 bénéficiaires pour 41 000 € et en 2013, au 31 octobre, 89 propriétaires pour 44 500 €. Les propriétaires bailleurs peuvent également bénéficier, au-delà des aides habituelles liées à la rénovation de leur logement, de subventions au titre des travaux d'économie d'énergie permettant d'obtenir un gain énergétique d'au moins 35 % entraînant ainsi une baisse des charges locatives liées à l'énergie. Depuis le 21 octobre 2013, le Conseil général est un Point Rénovation Info Service pour toute personne résidant dans le département (hors Communauté d'Agglomération du Grand Montauban) désireuse de réaliser des travaux d'amélioration liés aux économies

d'énergies. En parallèle, le Conseil général accorde une aide spécifique de l'ordre de 571 000 € par an à l'office HLM Tarn-et-Garonne Habitat. Cette participation est spécifiquement affectée aux travaux de réhabilitation ayant un impact direct sur les charges locatives et concourant directement à la réduction des consommations d'énergie.

Permanences

lundi : 14h-17h
jeudi : 9h-12h et 14h-17h
vendredi : 9h-12h
tél : 05 63 91 82 45
anahcg82@cg82.fr

L'Espace Info Énergie (EIE), c'est quoi ?

les services gratuits proposés par l'EIE

Des spécialistes qui répondent à vos questions et vous conseillent gratuitement par téléphone ou sur rendez-vous sur : les économies d'énergie, les énergies renouvelables, les gestes économes... avec pour objectif de vous aider à réduire vos factures en maîtrisant mieux vos consommations d'énergie.

- Analyse globale de votre logement et identification des travaux les plus pertinents
- Renseignements sur les énergies renouvelables : solaire photovoltaïque et thermique, bois, éolien, géothermie
- Conseil pour un équipement économe de votre habitation : électroménager, éclairage...
- Sensibilisation aux éco-gestes et aux choix de vos transports
- Orientation vers des organismes, bureaux d'études ou entreprises adéquats à votre projet
- Renseignements sur les aides financières
- Visites de réalisations de qualité.
- Prêts d'appareils de mesures

Attention, pour assurer l'indépendance de son conseil, l'EIE ne peut pas :

- Réaliser vos plans, vos devis ou vos expertises de biens
- Se déplacer sur le lieu de votre projet, sauf exception
- Vous conseiller nommément une entreprise ou un architecte, sauf exception



venez consulter l'EIE le plus en amont possible ! Dès l'intention du projet



Espace Info Énergie (EIE) de Tarn-et-Garonne

Conseil général 82
100, boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN
Tél : 05 63 91 42 70
infoenergie82@yahoo.fr
http://www.cauemp.fr

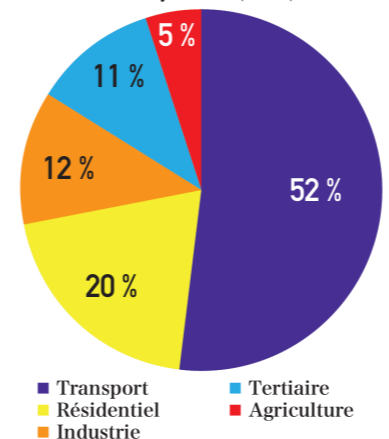
Accueil du public sur RDV, du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 dans les locaux de l'EIE ou dans une des permanences délocalisées : MONTAUBAN / MOISSAC / CAYLUS

les collectivités ont des réponses...

le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre et le plan d'actions associé

Les collectivités sont responsables de 15 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) nationales de par leur fonctionnement (bâtiments, véhicules, etc), mais elles peuvent peser jusqu'à 50 % du fait de leur action sur le territoire (transport, logement, voirie). La loi Grenelle 2 prévoit que toute collectivité de plus de 50 000 habitants mette en place un bilan des émissions de GES et un Plan Climat Énergie Territorial qui consiste à initier ou soutenir des actions ayant pour objectif de diminuer les émissions de GES. Comme le montre le graphique ci-dessous, les émissions de GES sont en majorité dues aux transports et aux consommations d'énergie dans nos maisons et dans le tertiaire.

Émissions directes de GES par secteur en Midi-Pyrénées (2008)



Qu'est ce qu'un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre ?

Il permet de comptabiliser les émissions de Gaz à Effet de Serre émises par les activités d'une entreprise ou d'une administration. 6 Gaz à Effet de Serre sont considérés, dont le plus répandu est le dioxyde de carbone (CO₂). Ainsi,



par convention, les bilans des émissions de GES, dont celui du Conseil général, sont exprimés en CO₂.

Quel est l'objectif d'un tel bilan ?

Ce diagnostic vise à faire ressortir les activités les plus émettrices de CO₂ afin d'être en mesure de définir et de hiérarchiser les axes de réduction à court et long termes et à élaborer un plan d'actions.

Quelle fiabilité ?

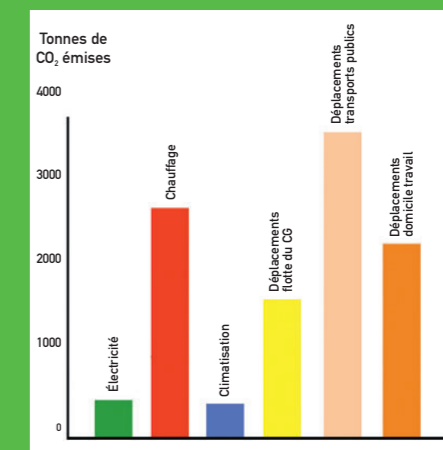
De par les incertitudes liées aux données d'activités récoltées et aux systèmes de conversion, le bilan GES n'est jamais exact. Par contre, il permet de donner des ordres de grandeur suffisants pour prioriser l'action et évaluer les progrès.

Comment est-il réalisé ?

Les données d'activité du Conseil général (exemple : consommations de gaz pour le chauffage des collèges ou litres de gazole consommés pour l'entretien de la voirie) sont converties en émissions de CO₂.

11 558 tonnes de CO₂

A titre d'exemple, voici quelques postes d'émission de Gaz à Effet de Serre significatifs issus du bilan GES de 2011 du Conseil général. Ces émissions proviennent du fonctionnement des collèges du département, des bâtiments administratifs, mais aussi des transports scolaires ou des véhicules d'entretien de la voirie départementale.



Ex : 4 300 kWh de gaz naturel ou 315 litres de gazole consommés = 1 tonne de CO₂ émise.

un plan d'actions sera proposé dès 2014

Il a pour objectif de réduire les émissions de GES mais aussi d'adapter la collectivité et son territoire au changement climatique. Le Plan Climat Énergie Territorial s'articule, pour le Conseil général, autour de 5 enjeux :

1 ■ Les déplacements

développer le covoiturage, former à l'écoconduite

2 ■ L'énergie

isoler les bâtiments publics, accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire départemental (aides pour les chaudières bois énergie)

3 ■ Les déchets

amélioration du tri sélectif, valorisation des déchets des cantines scolaires

4 ■ Les achats

favoriser des achats écoresponsables, consommer local

5 ■ Le management, la formation, la sensibilisation

Pour toute information complémentaire
www.cg82.fr

dépendances vertes

Une politique de l'entretien des accotements routiers plus respectueuse de la biodiversité.



Le Conseil général fait évoluer les pratiques anciennes d'entretien des 2 000 hectares de dépendances vertes routières composant les 4 400 kms d'accotements dont il a la charge. Consciente des enjeux environnementaux, l'Assemblée départementale s'est engagée à entretenir de façon raisonnée les abords des routes pour une gestion plus durable de ces espaces, tout en garantissant un niveau de sécurité identique aux usagers. Pour ce faire, trois périodes de fauchage sont annuellement organisées de façon à limiter les gênes occasionnées aux automobilistes. La première fauche, auparavant réalisée vers la mi-avril, peut être retardée d'une ou plusieurs semaines, selon la croissance de l'herbe. L'objectif est de permettre aux plantes de pousser jusqu'à maturité afin de se renouveler. Le fauchage tardif, par le biais des herbes hautes, favorise une diversité végétale et animale, limite la vigueur de la repousse de végétation et préserve les corridors écologiques. Un deuxième fauchage a lieu au début de l'été. La hauteur de coupe, entre 10 et 15 cm, réduit l'érosion et la mise à nu des sols pouvant entraîner la prolifération de plantes non désirées. Parallèlement, le maintien en herbe des fossés favorise l'épuration des eaux de ruissellement et le ralentissement de leur écoulement lors de fortes intempéries. Il facilite également le retour d'une flore champêtre le long de nos routes : coquelicots, sauge, ancolies, orchidées sauvages... Enfin, un troisième fauchage à l'automne, plus étendu, permet un débroussaillage efficace et durable jusqu'à la campagne suivante. Derrière ces prescriptions techniques, c'est donc une politique volontariste en faveur de la biodiversité qui s'exprime, tout en restant compatible avec les exigences de sécurité des usagers de la route.

lutte contre la précarité énergétique

Le Conseil général expérimente un nouveau type d'action collective

Le service social de la Solidarité Départementale développe depuis quelques années une autre approche de l'action sociale par le travail de groupe. Plus que jamais il se trouve confronté à l'inflation de la facture énergétique qui pèse sur les ménages. C'est pour cela que le service social et l'Espace Info Énergie du CAUE 82 se sont rapprochés en adaptant localement l'opération européenne « familles à énergie positive » sur les pôles sociaux de Beaumont-de-Lomagne et Valence d'Agen.

familles à énergie positive, qu'est-ce que c'est ?

C'est un défi d'économies d'énergie, dont l'objectif est de mobiliser le grand public sur les économies d'énergie que l'on peut réaliser au quotidien sans affecter le confort. Il se déroule pendant une partie de la saison de chauffe, soit de décembre à mai. Cette année 460 familles se sont engagées dans le challenge national. La mission des familles participantes : réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8 % uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes, par des actes concrets, efficaces, ludiques.

une expérimentation dynamique

Deux équipes ont été constituées sur les pôles de Beaumont-de-Lomagne et Valence d'Agen, soit 27 familles. Elles se composaient de familles plus ou moins nombreuses, locataires ou propriétaires, habitant un appartement ou une maison de campagne.

Chaque équipe comprenait des travailleurs sociaux et un conseiller Info Énergie. Les équipes se sont réunies une fois par mois pour échanger, apprendre des autres et tirer le meilleur pour soi. L'émulation et les échanges dynamiques et conviviaux ont été enrichissants et déculpabilisants. Chacun a pu mettre en place des gestes économes et adaptés à sa situation parmi plus de 100 gestes économes proposés. Les relevés réguliers de compteurs (électricité, gaz...) ont permis de mesurer l'impact des gestes mis en place.

des résultats probants

L'objectif fixé a été atteint globalement avec 9 % et 15 % d'économie d'énergie pour les deux équipes, plaçant l'équipe de Valence d'Agen à la 163^{ème} place (sur 460) de l'hexagone. Individuellement, malgré tous les efforts, certaines familles n'ont pas pu atteindre l'objectif. Cela est dû à des logements « passoires » mettant en évidence la nécessité d'un relogement qui s'est concrétisé durant l'opération. Par contre, certaines familles ont gagné 50 % sur la facture d'énergie !

une expérimentation qui prend de l'ampleur

Fort de ce bilan positif, l'expérimentation va se développer dès la rentrée de septembre ; en effet, plus de la moitié (7) des pôles sociaux du département se sont portés volontaires pour relever le challenge « familles à énergie positive », toujours avec l'appui des conseillers Info Énergie.

<http://cg-tarn-et-garonne.familles-a-energie-positive.fr/>

ledossier

l'évolution du climat, l'épuisement des ressources non renouvelables... de quoi parle-t-on ?

l'effet de serre...

...permet de piéger une partie du rayonnement du soleil. Sans lui, la température moyenne à la surface de la terre serait de -19 °C. Elle est aujourd'hui de +15 °C. Mais les activités humaines libèrent trop de gaz favorisant cet effet de serre et créent une rupture dans ce cycle naturel, induisant une augmentation artificielle de la température moyenne du globe...

L'évolution des glaciers pyrénéens illustre bien ce réchauffement : leur surface est passée de 23 km² en 1850 à 3,5 km² en 2007...

le sud-ouest a subi une hausse de 1,1 °C des températures moyennes au cours du XXe siècle

épuisement des ressources avec pour effet une augmentation du prix des énergies

On assiste sur terre à une raréfaction des ressources non renouvelables, avec pour effet, une augmentation de leur coût. Ce graphique parle de lui-même : il montre l'augmentation du prix de l'énergie depuis 1973 (en € courant/kWh PCI).

Prix de l'énergie depuis 1973 (en € TTC courant par kWh PCI).

